

Ce texte a été écrit au moment du changement de dénomination espèces susceptible d'occasionner des dégâts (ESOD) / espèces nuisibles. Malgré cela ce texte est toujours valable et d'actualité, rien n'a changé si ce n'est le vocabulaire.

<https://www.facebook.com/notes/oiseaux-nature/quest-ce-quun-nuisible-/510615006104270/>

Qu'est-ce qu'un nuisible ? Oiseaux Nature-- Mercredi 21 novembre 2018

On utilise le terme «nuisible» à toutes les sauces. Mais plus on en parle avec tout le monde plus on se rend compte que l'information n'est pas claire et que peu de monde sait finalement de quoi il en retourne. Qu'est-ce qu'un animal dit "nuisible" ? Pourquoi et comment peut-il être classé nuisible et quelles sont les conséquences pour lui ?

Voilà ce que dit le texte officiel :

"Soit l'espèce est répandue de façon significative dans le département et que compte tenu des caractéristiques géographiques, économiques et humaines de celui-ci sa présence est susceptible de porter atteinte aux intérêts protégés par ces dispositions, soit lorsqu'il est établi qu'elle est à l'origine d'atteintes significatives aux intérêts protégés par ces mêmes dispositions"

Vous avez bien lu : une espèce peut être classée nuisible selon les dégâts qu'elle est **SUSCEPTIBLE** de faire. **C'est-à-dire selon ce qu'elle n'a PAS fait.** Mais puisqu'on l'en estime capable...

Cela touche des espèces qui provoquent parfois la colère comme le renard, le sanglier, qui ne sont pas populaires comme la corneille, le corbeau ou la pie... mais sont aussi concernés le geai des chênes, l'étourneau, la belette... Il existe une liste établie d'espèces déjà classées, et une autre d'espèces susceptibles de l'être.

Que devient la vie de l'animal dit nuisible ? Il est chassable et piégeable toute l'année, avec peu voire pas de limite. Les pièges utilisés sont divers : à mâchoires, en X (normalement destinés à tuer), à lacets (prennent par une patte), collets, cages en tout genre... cages avec appâts parfois vivants, prises, appelants (un animal destiné à en attirer un autre)...

Bien évidemment la cage à corbeaux ne fera pas la différence avec l'hermine du champs d'à côté, le renard qui vient muloter ou l'étourneau qui vient picorer. L'expérience est traumatisante et ils sont nombreux à mourir dans la cage.

Voici un exemple de circulaire officielle sur le sujet si vous voulez aller dans les détails : *Circulaire du 26/03/12 relative à des modifications du code de l'environnement et à la procédure de classement des espèces d'animaux nuisibles*

https://aida.ineris.fr/consultation_document/6875

Le classement est propre à chaque département. Et il se joue dans la commission spécialisée composée en majorité de chasseurs et piégeurs. Autant dire que la liste des nuisibles n'est pas prête de raccourcir, bien au contraire.

En attendant partagez pour informer !!!!